



COMMUNE DE
CHESEAUX-NORÉAZ

Cheseaux-Noréaz, le 25.11.2024

Préavis municipal No 24/24 relatif au budget 2025

Le budget de fonctionnement 2025, mis à disposition de toutes et tous sur le site internet communal contient les prévisions des revenus et charges courantes qui, pour la plupart, se renouvellent chaque année dans le cadre de l'activité normale de l'administration ou qui découlent de l'évolution générale des tâches administratives.

La Municipalité a établi le budget 2025 en introduisant des charges réalistes, une estimation objective des revenus et en tenant compte de l'évolution de la répartition des tranches d'âge au sein de sa population. Le nombre d'habitants retenu reste inchangé à 740 habitants.

Le budget 2025 présente les résultats de la projection budgétaire 2025 suivants :

Revenus de fonctionnement	CHF	+3'565'330.-
Charges de fonctionnement, hors amortissements	CHF	-3'623'180.-
Amortissements obligatoires du patrimoine	CHF	-184'680.-
Résultat après amortissements	CHF	<u>-242'530.-</u>

Le budget de fonctionnement communal est toujours difficile à évaluer, notamment parce que nous n'en maîtrisons qu'une partie, la grande part étant en effet imposée, principalement pour la péréquation cantonale, l'enseignement et l'accueil de jour des enfants.

Notons que le budget 2025 se présente pour la première sous la forme du modèle comptable MCH2. Ce modèle a été édité pour le secteur public en 2008 par la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF). Il a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes devrait ainsi être plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. La mise en œuvre de ce modèle a déjà été effectuée dans pratiquement toute la Suisse. Dans le Canton de Vaud, l'implémentation de MCH2 pour les comptes des communes et des associations intercommunales se fait sur 3 ans, de 2025 à 2027. Ce nouveau plan comptable étant

différent, la Municipalité a choisi par souci de simplification et d'efficacité de ne pas retraiter les montants du passé (budget 2024 et comptes 2023) et de présenter le détail du budget 2025 sans comparaison.

Néanmoins, pour permettre à la Municipalité et au Conseil général de disposer d'un comparatif des budgets 2024 et 2025, un tableau des fonctions regroupées se trouve à la page suivante de ce préavis.

Il convient de mentionner avec MCH2 l'obligation de prévoir l'équilibre à 100% des fonctions relatives aux domaines devant être autofinancés, soit l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets urbains.

Une autre nouveauté est introduite dans ce budget 2025 avec la nouvelle péréquation financière (NPIV) qui servira pour la première fois en 2025. A noter que dans les scénarios transmis avant l'adoption de cette nouvelle péréquation, nous devions être bénéficiaire et payer un peu moins de CHF 1 million globalement. Mais nous avons eu la désagréable surprise de découvrir que la projection reçue du Canton pour 2025 est finalement de CHF 1'164'031.-. Selon les informations communiquées par le Canton, le décompte prévisionnel pour l'exercice 2025 se base à la fois sur les données relatives à l'exercice 2023 et sur des données prévisionnelles qui lui sont spécifiques et il tient compte du rééquilibrage financier de CHF 160 millions prévu par l'accord canton-communes de 2023. Des communes ayant demandées de déduire des recettes extraordinaires de leurs revenus d'impôt 2023, les calculs des projections pour 2025 ont ainsi été impactés vers le haut. Le calcul prévisionnel du décompte 2025 inséré dans le budget 2025 correspond donc à une évaluation plutôt péjorative de la situation cantonale.

A remarquer que la nouvelle méthode de calcul de la facture policière cantonale dans la NPIV est pour le moment au bénéfice de Cheseaux-Noréaz. La facture policière est en effet maintenant répartie à 35% par un socle sécuritaire commun pour toutes les communes, correspondant à CHF 31.- par habitants en 2025, et à 65% par la facture payée par les communes qui ont délégués les missions de police communale à la police cantonale. En conséquence, la part cantonale payée par notre commune a été divisée par deux alors que notre part payée à la PNV reste inchangée, du moins pour 2025, car cela risque d'évoluer.

Tableau comparatif des budgets 2025 et 2024 de la Commune de Cheseaux-Noréaz avec utilisation du modèle MCH2

	Budget 2025			Budget 2024			Différence 2025-2024
	Charges	Revenus	Résultats	Charges	Revenus	Résultats	
0 Administration générale	753 370	394 390	358 980	754 700	409 890	344 810	14 170
1 Législatif et exécutif	178 760	2 800	175 960	162 900		162 900	13 060
2 Services généraux	574 610	391 590	183 020	591 800	409 890	181 910	1 110
1 Ordre et sécurité publics, défense	167 000	15 000	152 000	165 600	5 500	160 100	-8 100
11 Sécurité publique	100 300	15 000	85 300	116 900	5 500	111 400	-26 100
15 Service du feu	48 600		48 600	33 100		33 100	15 500
16 Défense	18 100		18 100	15 600		15 600	2 500
2 Formation	500 500		500 500	476 000		476 000	24 500
21 Scolarité obligatoire	499 500		499 500	475 000		475 000	24 500
29 Autres systèmes éducatifs	1 000		1 000	1 000		1 000	0
3 Culture, sport et loisirs, église	66 400	35 600	30 800	68 800	38 000	30 800	0
32 Culture, autres	5 000	300	4 700	1 000		1 000	3 700
34 Sports et loisirs	40 400	35 300	5 100	50 800	38 000	12 800	-7 700
35 Églises et affaires religieuses	21 000		21 000	17 000		17 000	4 000
4 Santé	500		500			0	500
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	500		500			0	500
5 Prévoyance sociale	137 850		137 850	111 200		111 200	26 650
54 Famille et jeunesse	130 900		130 900	104 100		104 100	26 800
57 Aide sociale et domaine de l'asile	6 950		6 950	7 100		7 100	-150
6 Trafic et télécommunications	351 730		351 730	391 250		391 250	-39 520
61 Circulation routière	204 830		204 830	210 750		210 750	-5 920
62 Transports publics	146 900		146 900	180 500		180 500	-33 600
7 Prot. env. et aménagement du territoire	561 860	506 180	55 680	592 160	568 360	23 800	31 880
71 Approvisionnement en eau	271 750	271 750	0	318 850	318 850	0	0
72 Traitements des eaux usées	143 330	143 330	0	153 510	153 510	0	0
73 Gestion des déchets	76 100	76 100	0	76 000	76 000	0	0
74 Aménagements	2 080		2 080	5 000		5 000	-2 920
79 Aménagement du territoire	68 600	15 000	53 600	38 800	20 000	18 800	34 800
8 Économie publique	94 900	87 200	7 700	83 000	94 500	-11 500	19 200
82 Sylviculture	12 900	5 200	7 700	10 000	6 000	4 000	3 700
84 Tourisme	82 000	82 000	0	73 000	88 500	-15 500	15 500
9 Finances et impôts	1 173 750	2 526 960	-1 353 210	1 241 300	2 774 550	-1 533 250	180 040
91 Impôts	5 000	2 395 600	-2 390 600	5 000	2 458 400	-2 453 400	62 800
93 Péréquation financière et comp. des charges	1 141 350		1 141 350	1 204 600	165 000	1 039 600	101 750
95 Parts aux recettes, autres		74 400	-74 400		83 000	-83 000	8 600
96 Administration de la fortune et de la dette	27 400	56 780	-29 380	31 700	68 000	-36 300	6 920
97 Redistributions		180	-180		150	-150	-30
Total des charges et des revenus	3 807 860	3 565 330	242 530	3 884 010	3 890 800	-6 790	249 320

Les chiffres en jaune du budget 2024 ont été modifiés pour correspondre à la nouvelle manière d'écrire sous MCH2, avec un équilibre à 100% des domaines autofinancés (eau, eaux usées et déchets), faisant ainsi passer le déficit de 94'570.- budgété de 2024 à un bénéfice de 6'790.-

Analyse globale :

La situation par rapport au budget 2024 s'est détériorée avec un surplus d'excédent de charges de CHF 249'320.-. Trois éléments principaux permettent d'identifier d'où provient cette différence considérable :

Premièrement, un montant de CHF 148'650.- provient d'augmentation de charges pour lesquelles la Commune n'a pas de marge de manœuvre. Il s'agit des surplus de charges suivants figurant dans le tableau de la page précédente :

- | | |
|--------------------------------------------|--------------|
| - Péréquation globale (plusieurs chiffres) | CHF 82'000.- |
| - Service du feu (N° 15) | CHF 15'500.- |
| - Formation (N° 2) | CHF 24'500.- |
| - Prévoyance sociale (N° 5) | CHF 26'650.- |

Deuxièmement, les recettes projetées d'impôts (N° 91) sont en diminution de CHF62'300.- par rapport au budget 2024.

Troisièmement, un montant de CHF 30'000.- a été prévu pour lancer les travaux de révision du plan d'affectation de la commune (dans N° 79 Aménagement du territoire).

Au total, ces trois éléments correspondent à CHF 240'950.- de surplus de charges ou de diminution de revenu par rapport au budget 2024, soit quasiment la totalité de la détérioration susmentionnée.

Commentaires sur les rubriques :

- N° 0290.3144.00 : Parmi les frais d'entretien du bâtiment communal, un montant de CHF 20'000.- a été mis au budget pour le remplacement du store extérieur du restaurant de la Table de Mary.
- N° 111 Police et sécurité publique : Comme mentionné en introduction, la facture policière cantonale a été diminuée d'environ 50% pour Cheseaux-Noréaz avec l'introduction de la nouvelle péréquation cantonale. La part PNV reste à 2 points d'impôt pour 2025.
- N° 15 Service du feu : Une augmentation des interventions liées à une hausse de la population dans la région ainsi que la formation des jeunes sapeurs-pompiers. Notre participation s'en retrouve supérieure de CHF 15'500.- par rapport à 2024.
- N° 2 Formation : L'augmentation de CHF 24'500.- par rapport à 2024 est principalement due à une projection plus élevée du nombre d'élèves de Cheseaux-Noréaz en école obligatoire.
- N° 3290.3130.04 : Les manifestations villageoises sont maintenant introduites sous la rubrique « Culture ». La Municipalité y a prévu un montant de CHF 5'000.- pour

2025, avec notamment la Fête du 1^{er} août, mais aussi l'inauguration du tronçon renaturé du ruisseau des Biolettes.

- N° 35 Eglise et affaires religieuses : notre subvention sera en augmentation de CHF 4'000.- en 2025. Les comptes liés au Culte catholique passe à CHF 374'000.- contre CHF 263'000.- en 2024, ce qui se répercute sur notre participation. La rubrique qui "explose" en 2025 est celle relative à l'entretien et rénovation des bâtiments en raison d'une rénovation du toit de l'église agendé pour 2025.
- N° 5450 Prestations aux familles : Notre participation au réseau d'accueil d'enfants (Réajy) est en augmentation de CHF 24'000.- par rapport à 2024. La consommation tend à augmenter avec l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants. Au 01.08.2024, il y a 10 enfants de plus accueillis dans le réseau Réajy qu'en 2023 et ce nombre est susceptible d'évoluer à la hausse d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, un montant de CHF 3'100.- en imputation interne a été prévu pour la collecte de couches-culottes offerte aux habitants via la mise à disposition de containers aux points de collecte des déchets (on retrouve donc en revenu ces CHF 3'100.- sous le N° 7300 Gestion des déchets).
- N° 6150.31 Entretien des routes - signalisation routière et éclairage public : Nous avons adopté une approche prudente avec ces deux rubriques qui devraient coûter plus chères qu'en 2024 d'environ CHF 20'000.-. En effet, une mise en conformité doit être mise en œuvre en 2025 sur la base d'une identification des signaux routiers obsolètes à remplacer effectuée cette année. De plus, nous sommes dans une phase où les remplacements de luminaires sont plus nombreux en raison d'un vieillissement de notre parc de luminaires.
- N° 6290 Transports publics régionaux : Notre contribution au Bassin 1 est prévu en diminution de moitié par rapport au budget 2024. Cette baisse notable est directement corrélée à la suppression de l'arrêt de train à Champ-Pittet, le coefficient de la qualité de déserte pour la commune passant de 0.8 à 0.4
- N° 6291 Transports publics urbains : Une augmentation de CHF 10'000.- de notre participation à Travys est prévue pour 2025, conséquence de l'amélioration des cadences au 15' sur la ligne 603 et sur d'autres lignes de l'agglomération.
- N° 7100.3101 Achat d'eau : Diminution des coûts pour l'achat de l'eau de CHF 15'000.- par rapport à 2024 en raison du prix d'achat de l'eau qui passe de 2.20/m³ en 2024 à 2.00/m³ en 2025.
- N° 7200.3132 Eaux usées – Honoraires : CHF 15'000.- ont été portés au budget 2025 en raison des travaux de révision du règlement idoine qui nécessiteront le soutien de spécialistes externes.
- N° 7900 Aménagement du territoire – Honoraires : Un montant de CHF 30'000.- a été prévu pour débiter la révision du plan général d'affectation de la Commune de Cheseaux-Noréaz. Ce plan date de l'année 2000 et a donc 24 ans. Selon la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (art. 27), « les plans sont

réexaminés au moins tous les quinze ans. Ils sont révisés lorsque les circonstances ont sensiblement changé. » L'évolution des règles d'aménagement du territoire et des types de constructions et d'habitations justifie aujourd'hui qu'une révision du règlement du plan d'affectation communal soit entreprise. Dans un premier temps, la procédure prévoit un examen préliminaire qui définit les objectifs de révision et qui doit être soumis à la Direction Générale du Territoire et du Logement pour approbation. (DGTL). Pour accompagner la Commune dans cette démarche, il est prévu de faire appel à un mandataire spécialisé (bureau d'architecte urbaniste). La suite dépendra du résultat de cette première étape. Dans le cas où la démarche se poursuit, un projet avec préavis sera soumis au Conseil général.

- N° 91 Impôts : Nous avons effectué une projection basée sur les pronostics du canton et sur les moyennes à cinq ans pour 2025, ce qui nous a conduit notamment à une légère baisse de CHF 50'000.- par rapport à 2024 pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques projeté à CHF 1'750'000.- pour 2025.
- De manière générale, les imputations internes mises sous les charges (correspondant aux frais de personnel, aux frais généraux d'informatique et de matériel, aux loyers ou encore à l'intérêt de la dette) trouvent leurs contreparties en recettes, leurs évolutions n'ont aucune incidence sur le résultat.

Conclusion

Le budget qui vous est présenté a été élaboré sur le nouveau modèle de MCH2. Les résultats du budget 2025 par rubrique, amortissements compris, sont les suivants :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0. Administration générale	CHF	753'370.--	394'390.--
1. Ordre et sécurité publics, défense	CHF	167'000.--	15'000.--
2. Formation	CHF	500'500.--	
3. Culture, sport et loisirs, église	CHF	66'400.--	35'600.--
4. Santé	CHF	500.--	
5. Prévoyance sociale	CHF	137'850.--	
6. Trafic et télécommunications	CHF	351'730.--	
7. Prot. environnement et aménag. territoire	CHF	561'860.--	506'180.--
8. Economie publique	CHF	94'900.--	87'200.--
9. Finance et impôts	CHF	1'173'750.--	2'526'960.--
Résultat total : Excédent de charges de	CHF		242'530.--

Etant donné ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis municipal,
- entendu le rapport de la commission,
-

d é c i d e

Article premier: le budget présenté par la Municipalité pour l'année 2025 prévoyant :

Recettes	CHF 3'565'330.--
Charges	CHF 3'807'860.--

soit un résultat net après amortissements présentant un :

Excédent de charges de	CHF 242'530.--
------------------------	----------------

est adopté.

LA MUNICIPALITE

la Syndique :  la Secrétaire : 

S. DI DARIO  C. PEGUIRON

The seal is circular with a blue border containing the text 'LA MUNICIPALITE' at the top and 'CHESEAUX-NOREAZ' at the bottom. In the center is a coat of arms with a shield, a crown, and two lions. The shield contains the words 'LIBERTÉ' and 'PAIX'. The coat of arms is flanked by two stars.